



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-032-2025-04

PUBLIÉ LE 11 AVRIL 2025

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / Service Régional d'Economie Agricole

IDF-2024-11-27-00019 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la SCEA GAMBAS (Messieurs LECOQ Jean-Luc et Christophe) sur les communes de Bourdonne Maulette et Gambais (3 pages)

Page 3

Etablissement public de coopération culturelle "Le CENTQUATRE-PARIS" /

IDF-2025-04-02-00006 - Délibération n°2025-08 relative à l'approbation du PV du CA du 10 janvier 2025 (11 pages)

Page 7

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2024-11-27-00019

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la
SCEA GAMBALIS (Messieurs LECOQ Jean-Luc et
Christophe) sur les communes de Bourdonne
Maulette et Gambais



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'Économie Agricole

Direction départementale
des territoires

Versailles, le 27 NOVEMBRE 2024

Bureau agro-environnement et territoires ruraux

Affaire suivie par : Karine GRELLEAUD

Tél. : 01 75 27 82 87 – 06 73 63 48 74

Mél. : karine.grelleaud@yvelines.gouv.fr

ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr

Messieurs LECOQ Jean-Luc et Christophe

SCEA de Gambais

Ferme d'Olivet

78950 Gambais

Objet : Contrôle des structures - **Dossier complet**

PJ : Liste des parcelles

Messieurs,

En date du 12-11-2024, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées en annexe.

Ainsi, votre demande d'autorisation d'exploiter concernant 193,2452 hectares a été enregistrée complète en date du 13-11-2024.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie des communes où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée à compter du **13-03-2025**. Dans ce cas, le présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Île-de-France et en mairies des communes concernées par les biens demandés. Cette publication légale vaudra alors décision.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires,
le chef du service d'économie agricole,

Signé

Maxence CLEMENT

**ANNEXE : Liste des parcelles de la demande d'autorisation d'exploiter
de SCEA de Gambais (LECOQ Jean-Luc et LECOQ Christophe)**

Commune	Référence cadastrale	Surface (en hectare)	Propriétaire
BOURDONNE	ZD40	5,8268	GFA OLIVET
MAULETTE	ZD25	1,7	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZB8	0,33	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZB17	4,415	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZB18	5,112	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZB28	0,2259	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZB62	16,0614	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZB68	1,781	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZB72	23,9913	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZC1	2,674	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZC2	1,72	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZC3	2,417	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZC4	12,686	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZC11	5,145	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZC21	3,57	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZC22	0,07	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZC24	1	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZE4	1,249	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZE5	1,886	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZE6	0,7	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZE7	19,983	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZE11	2,461	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZE39	0,3257	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZH42	1,38	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZH43	14,924	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZH44	0,272	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZH53	11,531	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZH63	30,1047	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZE11	0,312	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZB83	0,1735	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZB85	3,6016	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZB86	0,0121	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZB88	9,4612	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZB90	0,1266	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZB60	0,4744	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZE8	0,256	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZB14	0,675	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZE12	1,045	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZH45	1,031	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZE9	1,602	GFA OLIVET
GAMBAIS	ZE10	0,933	GFA OLIVET

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2025-04-02-00006

Délibération n°2025-08 relative à l'approbation
du PV du CA du 10 janvier 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-08 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du procès-verbal du 10 janvier 2025

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts de l'établissement ;

Vu la délibération n°2020-18 du 13 novembre 2020 portant approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la séance du Conseil d'administration qui s'est tenue le 10 janvier 2025 au CENTQUATRE-PARIS ;

DÉLIBÈRE

Article unique : APPROUVE le procès-verbal du 10 janvier 2025 joint en annexe.

__14__ Administrateurs présents ou représentés
__14__ Voix pour __ Contre __ Abstentions

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration
Carine ROLLAND

SIGNÉ

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU VENDREDI 10 JANVIER 2025**

Le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle le CENTQUATRE-PARIS a été convoqué par sa Présidente Carine Rolland le vendredi 10 janvier 2025 à 10h.

Les administrateurs présents ou représentés sont :

- Madame Carine Rolland, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la Culture et de la ville du quart d'heure et Présidente du CA
- Monsieur François Dagnaud, Maire du 19^e arrondissement et vice-président du CA
- Monsieur Patrick Bloche, élu, pouvoir donné à Jacques Galvani
- Madame Colombe Brossel, élue (en ligne)
- Monsieur Jacques Galvani, élu
- Monsieur Franck Margain, élu (en ligne)
- Mustapha Bouhayati, personnalité qualifiée, pouvoir donné à Pascale Dalix
- Madame Pascale Dalix, personnalité qualifiée
- Madame Kareen Guiock-Thuram, personnalité qualifiée (en ligne)
- Madame Marie-France Lucchini, personnalité qualifiée, pouvoir donné à Carine Rolland
- Monsieur Sandro Martin, personnalité qualifiée
- Madame Yaël Frydman, représentante du personnel (collège EO-TAM)
- Monsieur Manuel Tomiche, représentant du personnel (collège cadre)

Sont également présents :

- Rozenn Bartra, Cheffe du Bureau du Spectacle - Direction des Affaires Culturelles de la ville de Paris
- Margot Peninno, Cheffe Adjointe du Bureau du Spectacle - Direction des Affaires Culturelles de la ville de Paris
- Victorien Bornéat, Conseiller spectacle vivant et musique cabinet de Carine Rolland
- Clémentine Aubry, Secrétaire générale et adjointe du Directeur, Bénédicte Manceau, Directrice des Ressources, Khadidja Besseghir, Collaboratrice de Direction

- **Introduction de Carine Rolland**

La Présidente remercie les membres pour leur présence.

Elle ouvre la séance par un hommage à Roger Madec qui est décédé en décembre. Ancien Maire du 19^e, il fut un des artisans de la naissance du CENTQUATRE-PARIS, convaincu que la culture devait prendre toute sa place dans cet arrondissement.

La Présidente mentionne la présence de deux nouvelles personnalités qualifiées, Kareen Guiock-Thuram et Sandro Martin qu'elle remercie d'avoir accepté de rejoindre cette instance.

La Présidente annonce que cette année sera inédite puisque José Manuel Gonçalves quittera l'établissement le 14 septembre 2025, date de fin de son contrat. Elle indique qu'elle présentera la procédure de recrutement de la nouvelle direction au cours de la séance.

Carine Rolland donne la parole à José Manuel qui dit que ce cinquième mandat lui a permis d'accompagner l'établissement vers le franchissement d'un nouveau cap et sur des angles assez innovants, sur plusieurs plans. Il ajoute que cela s'est fait en toute confiance, confiance nécessaire à ce travail entre présidence et direction. Il affirme que le CENTQUATRE est un établissement à projets qui doit continuer d'inventer des protocoles originaux.

Il précise qu'il ne part pas vers la concurrence mais juste qu'il souhaite se rendre disponible pour d'autres projets artistiques et culturels qui lui sont encore inconnus à ce jour.

Carine Rolland donne la parole à François Dagnaud. Le vice-président revient sur l'hommage à Roger Madec et rappelle que le lieu a failli disparaître, car vide d'usage pendant longtemps, et que Roger Madec a participé à sa sauvegarde avec Bertrand Delanoë et Christophe Girard, pour en faire un lieu culturel particulier qui s'ancre et s'imprègne du territoire. Il dit vouloir garder l'élan insufflé ces quinze années par José Manuel Gonçalves pour continuer à innover et créer.

- **Présentation de deux nouvelles personnalités qualifiées**

Kareen Guiock-Thuram remercie la Présidente de lui avoir proposé de faire partie de cette instance et exprime son intérêt pour le lieu et la façon dont il a été conçu. Elle se sent honorée et espère contribuer modestement à la poursuite de ce beau projet. Kareen Guiock-Thuram est journaliste et artiste.

Sandro Martin remercie également la Présidente de lui avoir proposé d'intégrer le Conseil d'administration et dit qu'il connaît bien le lieu pour l'avoir fréquenté en tant qu'ancien résident du 19^e arrondissement. Sandro Martin évolue dans le secteur de la presse depuis 5 ans. Il est actuellement à la tête du Nouvel Obs.

La Présidente ajoute qu'il est important pour le Conseil d'avoir une diversité de parcours, d'expériences et de points de vue, et chacun peut demander la parole autant que nécessaire.

- **Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 novembre 2024 (Délibération n°2025-01)**

La Présidente soumet le procès-verbal au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

- **Procédure de recrutement d'une nouvelle direction pour l'EPCC (Délibération n°2025-02)**

Carine Rolland déroule les étapes de la procédure qui commence dès demain avec la publication d'une annonce de recrutement ouverte durant 4 semaines. Cette candidature doit comporter un CV et une lettre d'intention de 4 pages maximum.

Au début du mois de février les candidatures seront réceptionnées par le Bureau des spectacles de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris puis analysées par la DAC et par la Présidente. L'objectif étant d'établir une liste restreinte. Cette liste ne sera pas publiée.

Puis un dossier (note d'intention, cahier des charges et annexes) sera transmis aux candidat-es présélectionné-es afin qu'il-elles puissent remettre un projet artistique et culturel de l'établissement.

La procédure prévoit ensuite l'organisation éventuelle d'une visite collective du bâtiment avec échange et réponse aux questions des candidat-es en présence de personnes salariées du CENTQUATRE.

La Présidente insiste sur le fait que, par mesure d'équité et à partir de la publication de l'annonce, aucun rendez-vous ne peut être accordé aux candidat-es.

La réception des dossiers complets aura lieu fin avril puis s'ensuivra l'analyse approfondie des projets.

A la mi-mai un jury paritaire composé de 8 personnes, dont la Présidente, des représentant-es de la Ville siégeant au CA, la représentante de la ville de Pantin au CA, des personnalités qualifiées membres du CA, la Directrice des Affaires Culturelles de la Ville de Paris. Carine Rolland indique que la composition du jury pourra évoluer en fonction des disponibilités des personnes identifiées.

Ce jury établira une liste réduite de candidat-es qui sera soumise aux collectivités membres, Paris et Pantin qui les mettront au vote au Conseil municipal de Pantin et au Conseil de Paris à la fin du mois de juin ou du début du mois de juillet.

La procédure prévoit ensuite des échanges entre la Maire de Paris et les candidats de son choix.

La dernière étape de cette procédure sera la réunion du CA proposant la candidature retenue à l'issue de la délibération du jury et des entretiens avec la Maire pour une prise de fonction de la nouvelle Direction pour un mandat de 3 ans et une signature idéalement fin octobre 2025.

Franck Margain interroge la Présidente sur le crédit qui peut être accordé au respect de la procédure quant au du choix proposé par le jury.

La Présidente lui répond que le jury a vocation à émettre un avis et ainsi éclairer le choix qui revient à la Maire de Paris avant d'être soumis au vote du CA. L'avis du jury est consultatif. Et c'est le vote du CA qui compte et celui-ci est toujours respecté.

La Présidente soumet la procédure au vote.

La procédure est adoptée à l'unanimité.

- **Approbation du budget primitif 2025 (Délibération n°2025-03)**

Bénédicte Manceau revient au préalable sur l'année 2024 qui a été marquée par une bonne dynamique des activités du CENTQUATRE avec un niveau de recettes propres exceptionnel et des dépenses de structure contenues. L'établissement prévoit donc un résultat légèrement créditeur en cette fin d'année 2024 mais celui-ci ne doit pas masquer la fragilité de l'équilibre budgétaire de l'établissement.

C'est dans ce contexte que la Direction maintient pour 2025 la demande de contribution additionnelle faite à la Ville à l'automne 2023. Le budget intègre donc une subvention complémentaire de 500K€. Bénédicte Manceau rappelle que la Direction avait demandé 1 million et que pour l'instant nous en restons à l'inscription de 500K€ au niveau des recettes.

Le volume budgétaire est en augmentation par rapport à 2024, de + 5,3% en fonctionnement et -24 % en investissement (sur la partie travaux, achats).

Concernant les dépenses d'activité elles sont ici présentées par directions pour une meilleure lisibilité.

L'augmentation de 13% est imputable au fait que 2025 est une année de Biennale d'art numérique NémO et au projet festivalier en cours de conception avec L'Oréal qui a commandé au CENTQUATRE une manifestation d'ampleur pour laquelle une partie de la contribution a été versée.

Clémentine Aubry ajoute que ce n'est pas un mécénat classique mais une co-construction et co-production avec la division art et culture de L'Oréal.

Elle rappelle qu'en tant qu'établissement public nous devons présenter un budget primitif à l'équilibre et qu'habituellement le BP est présenté en décembre ce qui explique que le volume budgétaire est aussi important car la programmation est aujourd'hui davantage précisée.

Bénédicte Manceau ajoute que ces deux gros projets auront un impact aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Elle détaille les activités de la programmation qui créent des dépenses, à savoir les spectacles et concerts, les temps festivaliers de l'hiver (Singuliers) et du printemps (Séquence danse Paris), les 3 expositions et l'automne en construction (projet L'Oréal) et également de nouvelles productions déléguées et des tournées dans le prolongement de 2024.

En matière de commercialisation et partenariats avec les entreprises (locations des espaces) les prévisions de dépenses sont refacturées en adéquation avec la programmation de l'année (frais de personnel intermittent essentiellement).

En ce qui concerne la Direction des publics les dépenses connaissent une légère hausse, cela tient compte de deux nouveaux projets financés (liés à l'accessibilité du public).

Pour ce qui est de l'Ingénierie-Innovation, les dépenses sont aussi en hausse et en adéquation avec les projets en cours et d'autres missions qui restent encore à confirmer.

José Manuel Gonçalves explique que l'ingénierie émerge comme une entreprise d'ingénierie classique, entre 20 et 25% de bénéficiaires qui profitent à l'ensemble du fonctionnement.

Jacques Galvani demande la proportionnalité de l'international dans les projets de l'ingénierie.

Clémentine Aubry répond que cela représente environ 30% des missions.

Bénédicte Manceau aborde les chiffres des recettes qui augmentent de 22% en prévisionnel. Ces chiffres correspondent pour l'ingénierie à ce qui est en cours et ce qui est signé. En revanche la DDCM voit ses recettes de mécénat baisser car certaines entreprises ont moins de budget à consacrer à ce poste.

Franck Margain questionne sur la baisse du mécénat et sur le projet L'Oréal qui ne figure pas sur cette ligne.

José Manuel Gonçalves explique qu'il ne s'agit pas de mécénat mais de programmation artistique et que cela pourrait aussi s'apparenter à de l'ingénierie culturelle.

Bénédicte Manceau évoque les dépenses et recettes de fonctionnement du bâtiment en ordre de marche (masse salariale, bâtiment, administration technique, communication, dépenses administratives) les dépenses augmentent de 1,79% en 2025 et une diminution des recettes. Cela s'explique par une estimation du coût de l'électricité qui devra être ajustée et une masse salariale permanente en augmentation de 2,73% et des coûts de fonctionnement sur le bâtiment qui augmentent (maintenance, petits travaux) compte tenu de son exploitation et sa vétusté depuis 15 ans.

Les recettes intègrent une partie de la subvention complémentaire demandée en octobre 2023 à la Ville à hauteur de 500K€, soit un différentiel entre dépenses et recettes de - 1,2 M €.

Malgré les efforts d'optimisation de l'établissement quant aux dépenses d'énergie et de relance des marchés il y a des coûts exogènes qui sont en constante augmentation (charges salariales, mutuelles, ...).

En ce qui concerne les recettes nous maintenons la demande de subvention complémentaire.

Ce différentiel d'1,2M€ marque un déséquilibre déjà constaté sur cette section et la nécessité de retrouver un équilibre.

Bénédicte Manceau explique que l'équilibre présenté au BP 2025 est obtenu par l'intégration de cette subvention complémentaire de 500 K€, par la réintégration du solde positif des exercices antérieurs et la recherche de recettes propres additionnelles (Autres produits : 539K€). Cela reste difficile de se projeter au-delà de l'année suivante compte tenu de l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Clémentine Aubry ajoute que le résultat de l'absorption des exercices antérieurs essentiellement dus aux aides de l'Etat et de la Ville en période Covid nous laisse aujourd'hui sans aucune marge de manœuvre en termes de recettes.

Franck Margain demande des précisions sur les tableaux de recettes de fonctionnement et activités.

Clémentine Aubry et Bénédicte Manceau lui répondent que les chiffres des deux tableaux s'additionnent comme le montre la maquette envoyée dans le dossier du conseil d'administration. Le budget est ainsi bien à l'équilibre.

Bénédicte Manceau passe à la section investissement qui représente un budget de 607 000€ décomposé en une quote-part de subvention antérieure de 202 850€ et un prévisionnel de dépenses programmées à 397 886 euros au stade du BP et serait augmenté à 1 378 069 au BS (en attente de réaffectation du résultat sur l'investissement 2024).

La répartition des dépenses se ventile entre le gros équipement, le matériel informatique et les économies d'énergie (fin du remplacement parc Led et autres matériaux).

En conclusion, la Présidente ajoute que le budget est en effet tendu, le besoin est bien identifié par la Ville mais l'abondement d'une subvention complémentaire en fin d'année n'a pas été possible et les très bons résultats de 2024 ont permis au CENTQUATRE d'aborder 2025. Nous ignorons comment cela va se passer l'année ni pour Paris ni pour l'ensemble des collectivités locales, la plus grande prudence s'impose.

La Présidente soumet la délibération au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

- **Déploiement du plan Pluriannuel d'investissement**

Bénédicte Manceau rappelle la répartition des responsabilités entre LE CENTQUATRE et la Ville. Le CENTQUATRE assure l'entretien courant (maintenance courante, opérations de suivi réglementaire). La Ville se charge des travaux de grosses réparations, des opérations de maintenance au-delà du courant.

S'agissant des équipements, il était prévu au début du projet une dotation initiale de 3,4 millions d'euros pour le bâtiment (serrurerie, machinerie, menuiserie, réseaux, équipements scéniques, gradins, fauteuils) qui s'est vite révélée insuffisante pour l'exploitation et le développement du lieu dans la durée. Le CENTQUATRE a dû ponctionner sur son budget de fonctionnement des dépenses d'équipement d'environ 350 000 à 400 000 € par an et a notamment dû financer des investissements particuliers comme celui de la nef afin qu'elle devienne modulable et exploitable.

José Manuel Gonçalves rappelle que l'établissement malgré ses 39 000 m² n'a qu'une salle de 180 places et une salle de 350 places, cela donne une idée des recettes qui peuvent être générées en billetterie. C'est pourquoi il a fallu créer de la commercialité dans le bâtiment qui n'était pas équipé techniquement et cela mettait le lieu hors concurrence. Rien ne pouvait être accroché dans l'infrastructure du lieu. Le pari a été de transformer l'infrastructure sans toucher à l'architecture c'est ce qui a permis de faire de la nef un espace pour l'événementiel et les concerts. Ces dépenses se retrouvent en amortissement et cela pèse sur le résultat. Si l'établissement n'avait pas dû prendre cette dépense en charge le CENTQUATRE serait bénéficiaire.

Jacques Galvani demande pourquoi les dépenses d'entretien sont portées au budget du CENTQUATRE puisque le bâtiment appartient à la Ville.

Clémentine Aubry précise que ce qui relève du clos et du couvert revient à la Ville et l'entretien et le renouvellement des matériaux liés à l'exploitation et l'activité revient au CENTQUATRE (système de sécurité incendie, portes, ...).

José Manuel Gonçalves ajoute qu'aujourd'hui nous amortissons de l'équipement car dans le bâtiment il n'y avait pas d'équipement et cela nous a obligé à trouver des recettes.

Clémentine Aubry note qu'il faut se poser la question quant à ce qui est engagé dans l'établissement par l'établissement et un accompagnement de la Ville sous forme de subventions ponctuelles ou par un crédit.

Rozenn Bartra intervient pour expliquer que la répartition de la prise en charge des investissements entre la Ville, propriétaire, et le CENTQUATRE est encadrée par la convention d'occupation du domaine public qui lie l'établissement et la Ville. Et ensuite point par point, poste de dépense par poste de dépense il y a des discussions avec le Bureau des bâtiments de la DAC.

Bénédicte Manceau poursuit sur les équipements et affirme qu'aujourd'hui le CENTQUATRE a du mal à renouveler les équipements en totalité parce que sa dotation initiale date et qu'elle a été largement consommée. Et cependant le CENTQUATRE doit assumer l'exploitation du lieu.

Bénédicte Manceau informe que pour l'entretien du bâtiment par le CENTQUATRE l'établissement a souscrit un marché de maintenance multitechnique. Les dépenses ont évolué à la hausse ces dernières années compte tenu de l'obsolescence du bâtiment et du matériel.

L'établissement réalise un plan d'investissement annuel sur des types de travaux et achats divers tels que la sécurité des biens et des personnes, l'amélioration des conditions de travail, le fonctionnement courant (exploitation), la réalisation d'économies et la responsabilité environnementale. Cela représente actuellement entre 350 et 450K€ de dépenses par an sur ces postes.

José Manuel Gonçalves précise que l'addition des investissements sur 15 ans représente 7 à 9 millions d'euros qui ont pesé sur le budget du CENTQUATRE pour arriver à équiper le bâtiment et compenser l'architecture qui ne permettait pas à l'établissement de fonctionner efficacement. A savoir, par exemple, insonoriser les portes des salles 200 et 400 pour permettre la simultanéité des activités.

Carine Rolland ajoute qu'en effet sur ce point le cas du CENTQUATRE est assez atypique et qu'il y a un effet de régularisation et de rattrapage à faire sur le long terme d'où ce plan pluri-annuel d'investissement établi avec la Ville pour « normaliser » la façon dont le CENTQUATRE procède aux investissements. Cela a des effets sur la structuration de l'établissement et sa capacité à se déployer alors même que le CENTQUATRE fonctionne très bien à tous points de vue.

Jacques Galvani pense qu'il serait important et intéressant de rappeler l'historique et le contexte très spécifique serait important lors des délibérations budgétaires lors des Conseils de Paris.

Bénédicte Manceau montre les chiffres de l'évolution du marché Engie qui révèlent sur 3 ans une augmentation du coût total des dépenses des interventions due à la main d'œuvre et des matériaux.

Clémentine Aubry abonde dans ce sens et ajoute que les prix du marché ont aussi subi une inflation et que ces dépenses pèsent sur le fonctionnement de l'investissement. Elle ajoute que le non-investissement, l'obsolescence et le fait de continuer à faire de l'investissement qui n'est pas compensé par des financements pèse sur le budget de fonctionnement du CENTQUATRE.

Bénédicte Manceau indique qu'à ce jour l'établissement a une subvention annuelle d'équipement de 200 K€ par an. Ce financement insuffisant a pour conséquences la prise en charge sur le fonctionnement de certains travaux ou achats, le décalage de travaux de remise en état ou de changement de matériels, l'augmentation des coûts de maintenance et de location de matériel faute de renouvellement ou d'amélioration et le risque de non-respect de certaines obligations en matière de sécurité.

Clémentine Aubry précise qu'il y a des arbitrages annuels effectués avec tous les services et que faute de ressources la Direction doit prioriser les dépenses de l'ordre de la sécurité incendie et des personnes et repousser le renouvellement du matériel qui pourrait optimiser le travail des équipes techniques, les mises à jour technologiques (son, vidéo etc.) et tout autre investissement nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement.

Bénédicte Manceau informe qu'un travail a été réalisé avec la DAC, la Direction générale et la Direction Technique du CENTQUATRE pour redimensionner les programmes d'investissement de l'établissement. Un plan pluri-annuel 4,3 Millions d'euros sur 4 ans devrait donc être mis en œuvre et financé par la Ville, sous réserve de validation.

Bénédicte Manceau précise que ce plan pluriannuel ne contient pas les dépenses d'investissement qui relèvent du fonctionnement courant (parc informatique, mobilier, rénovation mineure) et qui sont à la charge du CENTQUATRE sur son budget propre.

Elle poursuit sur l'impact de ces dépenses sur les charges et la trésorerie et indique que pour pouvoir réaliser ce plan d'investissement côté CENTQUATRE sur ses fonds nous allons procéder à une Réaffectation en 2025 d'une partie du résultat créditeur de 1,6 M€ sur la section investissement (résultat issu des investissements passés) afin de mener les dépenses prévues au PPI. Cela a un impact sur les amortissements en charges de fonctionnement au fur et à mesure des années à venir (entre 5 et 10 ans).

Il y a une nécessité de subventions complémentaires en fonctionnement et en investissement pour permettre la réalisation des investissements nécessaires au bon usage du lieu.

Les montants annuels du PPI sont compris entre 500 000 et 600 000€ environ et les résultats entre recettes d'investissements et dépenses font apparaître un écart négatif à partir de 2025, entre 280 000 et 407 000 €.

L'augmentation des dépenses aura également un impact sur la trésorerie de l'établissement qui est aujourd'hui de 2,7 millions qui diminuera si on ponctionne les sommes nécessaires poursuivre ce PPI.

Clémentine Aubry confirme qu'il va falloir ponctionner pour réaliser ces travaux et achats conformément au PPI et les réserves constituées par les investissements passés vont devoir être utilisées et elles ne seront plus disponibles en cas d'urgence.

- **Approbation de la tarification des espaces du CENTQUATRE-PARIS– DDCM (Délibération n°2025-04)**

Bénédicte Manceau rappelle que la grille n'a pas été modifiée depuis 2018. Il s'avère nécessaire de le faire compte tenu des prix du marché, de l'inflation et de la nécessité d'augmenter nos recettes propres tout en restant attractif par rapport à la concurrence.

L'augmentation proposée est de 10% pour les événements privés et 8% pour les événements publics sauf pour les salles 200 et 400 dont l'augmentation serait de 28% (prix du marché). Il existera des stratégies de remises effectuées. Il est prévu une nouvelle grille pour les shootings et tournages pour faciliter les prises de vue dans plusieurs espaces. De même que le maintien d'une refacturation de l'ensemble des prestations complémentaires exclusives ou optionnelles.

La Présidente soumet la délibération au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

- **Présentation de la nouvelle Directrice Adjointe Bâtiment**

Clémentine Aubry informe du départ de Didier Fournier, salarié depuis le début du projet, qui a quitté l'établissement pour un autre projet de vie.

C'est Emilie Luangkhot qui le remplacera à ce poste crucial pour l'ensemble des activités. Elle est architecte et ingénieur et possède un profil adapté aux enjeux du poste. Elle a notamment travaillé sur un projet de gare du Grand Paris à la SGP.

- **Information sur les délibérations du CSE et les prochaines élections des membres du CSE**

Bénédicte Manceau renvoie vers la note qui récapitule les dates des info consultations obligatoires et les avis rendus par le CSE. Elle informe que les élections auront lieu en novembre et décembre 2025 et qu'un protocole électoral sera négocié.

- **Approbation de la passation du marché de prestations d'exploitation et de maintenance des installations du CENTQUATRE-PARIS (Délibération n°2025-05)**

Bénédicte Manceau précise qu'il s'agit d'un renouvellement du marché de maintenance multi technique en anticipation car nous arrivons au montant maximum du précédent marché. Les besoins ont été évalués à 5 millions d'euros pour une durée de 4 ans. Les dépenses liées à ces activités sont prévues dans le budget.

Il comporte 3 lots. Le 1^{er} concerne la prestation multitechnique, le 2^e la prestation de maintenance de systèmes sécurité incendie et le 3^e la maintenance des ascenseurs élévateurs.

Ce marché est actuellement détenu par Engie depuis plusieurs années et nous espérons pouvoir faire jouer la concurrence et avoir la meilleure offre économique

La Présidente soumet la délibération au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

- **Approbation de la passation du marché de prestations de nettoyage et d'hygiène (Délibération n°2025-06)**

Bénédicte Manceau indique que le marché arrive à échéance. Le besoin est évalué à 3 millions sur une durée de 4 ans. Il s'agit de relancer le marché.

La Présidente soumet la délibération au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

- **Approbation de la passation du marché de prestations d'agence de voyage pour les déplacements professionnels (Délibération n°2025-07)**

Bénédicte Manceau rappelle que ce marché avait été lancé en octobre 2023. Il se compose de 2 lots : l'un pour les prestations de voyages et l'autre pour l'hôtellerie.

En octobre 2023 le 1^{er} lot avait été infructueux, d'où le besoin de le relancer.

Le marché est estimé à 480 000 € HT sur 4 ans.

La Présidente soumet la délibération au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

- **Présentation de la programmation**

José Manuel Gonçalves présente le festival Impatience qui met en avant la jeune création théâtrale. Il s'agit d'un appel à candidatures aux compagnies qui ont moins de 4 spectacles à leur actif pour nous présenter leur travail. Sur environ 200 candidatures seules 10 sont retenues.

Il y a un comité de sélection qui se compose des lieux qui vont accueillir les compagnies en fonction de la fiche technique de leur spectacle

Il y a un jury de professionnels (journalistes, programmeurs, artistes) choisit le lauréat qui passera ensuite au CENTQUATRE. Et aussi un jury de lycéens d'île-de France, le jury SACD et le prix du public.

Ce festival offre une grande visibilité au lauréat qui se retrouve souvent programmé à Avignon, ou au Colombier.

La Présidente remercie les membres et lève la séance.